



L'an deux mil dix- huit, le huit juin, à 17h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BOUILLETTE, Maire-Adjoint

**•Personnes présentes :**

MM. Philippe BOUILLETTE, Jean-Jacques SCHREIBER Adjoints, Sylvie LEFRANCOIS, Marie-Thérèse HERBINIER, Jean-Joël GIL, Guy FOURNIER, Brice GRELLIER

**•Personnes excusées :** Céline ASBROUCQ, Jean SUZÉ, Stéphane FRANCON

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse HERBINIER

**Décision modificative n°1**

Monsieur Philippe BOUILLETTE, Maire-Adjoint, fait part de la décision modificative de mouvement de crédits demandée par la Trésorerie. La décision modificative est approuvée à la majorité des présents.

**Délibération 2018-19 : participation communale cartes de transport scolaire TIM BUS**

Monsieur Philippe BOUILLETTE, Maire-Adjoint, fait lecture des nouveaux tarifs des cartes de transport scolaire envoyés par Tim Bus pour les collégiens et les lycéens, le Conseil municipal après en avoir débattu vote une participation communale comme suit :

	TARIFS 2018-2019	Participation communale	Reste à la charge des familles
Carte collégiens et lycéens jusqu'à 18 ans (CSB)	119.00 euros	47 euros	72.00 euros
Carte collégiens suivant un parcours scolaire particulier Imagin'r toutes zones	183.00 euros	50 euros	133.00 euros
Carte Imagin'r toutes zones pour les lycéens jusqu'à la terminale, et apprentis	350.00 euros	95 euros	250.00 euros

**Délibération 2018-20 : Tarifs école**

Monsieur Philippe BOUILLETTE, Maire-Adjoint fait lecture du courrier de l'Union des Maires du Val d'Oise concernant le prix moyen départemental par élève des participations relatives aux charges de fonctionnement des écoles publiques (primaire et maternelle) pour les communes d'accueil. Ce prix fait suite à un questionnaire envoyé aux Maires en 1992, suite à une décision du Conseil d'Administration, et revalorisé chaque année en fonction de l'indice à la consommation. Ainsi pour l'année scolaire 2018/2019 :

- Ecole primaire 449,45€ - Ecole maternelle 653,90€

L'indice à la consommation au 1<sup>er</sup> janvier 2018 étant 101,67.

Le Conseil décide d'appliquer ces tarifs pour toute demande de dérogation.

Délibéré les jour, mois et ans susdits

**Questions diverses**

Il n'y a plus de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

